

COMMUNIQUÉ

Canadian Union of Postal Workers
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

377 rue Bank st. Ottawa K2P 1Y3 (613) 236-7238 (613) 563-7861 (fax)

Le STTP exige de meilleures conditions de travail pour le personnel d'entretien ménager de l'établissement de St. John's

Communiqué de presse

Le 7 décembre 2020

ST. JOHN'S – Depuis le début de la pandémie, dans les installations de Postes Canada, les travailleuses et travailleurs affectés à l'entretien ménager sont en première ligne. Comme de trop nombreux travailleurs et travailleuses, ils sont sous-payés et méprisés bien qu'ils jouent un rôle essentiel en facilitant la poursuite des activités économiques et en rendant notre quotidien vivable durant cette période sans précédent.

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) tente de négocier une première convention collective au nom du personnel d'entretien ménager de l'établissement de traitement du courrier de St. John's. Ces travailleuses et travailleurs, qui se sont joints au STTP en 2019, ont déposé une demande de conciliation la semaine dernière auprès du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI). Postes Canada sous-traite l'entretien ménager de ses installations, et l'entreprise Bee-Clean est l'employeur direct de ces travailleurs et travailleuses.

« Le personnel d'entretien ménager, bien que peu nombreux, s'avère essentiel pour maintenir ouvert l'établissement de St. John's, où transite près de la totalité du courrier de la province et à destination d'ailleurs dans le monde, déclare Craig Dyer, délégué syndical en chef de la section locale de St. John's du STTP. Il mérite notre respect et notre gratitude pour protéger la santé et la sécurité des autres travailleurs et travailleuses et des clients de Postes Canada. »

« Le travail du personnel d'entretien ménager est essentiel au maintien des activités de Postes Canada. Toutefois, la rareté de ces effectifs est en partie attribuable aux bas salaires versés par l'entreprise Bee-Clean », ajoute Craig Dyer.

En mars dernier, l'établissement de St. John's a été l'une des premières installations de Postes Canada à fermer ses portes durant une courte période en raison d'une élosion de COVID-19. Heureusement, il n'y a pas eu de propagation du virus dans le lieu de travail, et grâce au personnel d'entretien ménager, l'installation a pu rouvrir et rétablir le service dans la province.

« Ce qui arrive aux travailleuses et travailleurs d'entretien ménager à St. John's est inacceptable, soutient Jan Simpson, présidente nationale du STTP. Leur travail est tout aussi important que celui des facteurs et factrices et des autres travailleurs et travailleuses de l'installation. Par conséquent, ils doivent absolument toucher un salaire qui leur permet de vivre normalement. »

Le STTP représente des travailleurs et travailleuses d'entretien ménager d'un bon nombre d'installations postales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Postes Canada a versé à ces travailleurs et travailleuses une prime de 2 \$ l'heure à certaines périodes durant la pandémie, mais le STTP exige que leur travail soit mieux rémunéré sur le long terme et non pas uniquement durant la pandémie. Le STTP revendique aussi des jours de congé de maladie payés, qui sont un autre élément du débat de l'heure.

« Depuis le début de la pandémie, bien des travailleurs et travailleuses de Terre-Neuve-et-Labrador ont eu droit à une prime dite de bravoure, mais de façon sporadique, déplore Mary Shortall, présidente de la Fédération du travail de Terre-Neuve-et-Labrador. Si hier, votre travail faisait de vous un héros, ce même travail aujourd'hui fait encore de vous un héros. Au lieu d'être versée de manière ponctuelle, la prime doit être rajoutée au salaire horaire pour en faire un taux de salaire acceptable et prévisible. Le personnel d'entretien ménager accomplit un travail crucial, et au sortir de cette pandémie, il nous faudra lui adresser nos remerciements, ainsi qu'à bien d'autres travailleurs et travailleuses. »

-30-

Information : Emilie Tobin, service des communications du STTP, 613-882-2742 ou media@cupw-sttp.org.

/bk sepb 225
/map scfp 1979